

Contrat d'Engagement Jeune pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi



Le plan « **UN JEUNE, UNE SOLUTION** » mis en place en juillet 2000 a permis à plus de 3 millions de jeunes de trouver un emploi, un parcours d'insertion ou une formation. Certains jeunes ont décroché du système scolaire ou n'ont bénéficié d'aucune formation ou encore ignorent les démarches pour trouver un emploi et accéder à une formation. Ainsi, ils vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement exigeant et intensif par le **CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE** qui mobilise les entreprises pour favoriser les découvertes de métier, d'un collectif de travail et la formation en alternance.



LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE s'adresse à **tous les jeunes de moins de 26 ans (de moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)**, qui sont durablement sans emploi, ni formation, -souvent par des vulnérabilités comme le logement, la santé et la mobilité, ou par manque de ressources financières et sociales - qui souhaitent **s'engager activement dans un parcours vers de l'emploi**.

DES CONSTATS :

Sur 1 million de jeunes sans emploi ni formation ni en études en France, environ 500 000 le sont durablement, veulent travailler mais ne sont pas en mesure de trouver seul un emploi.



QUI SONT-ILS ?

Plus d'un jeune sur 2 sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au CAP ou BEP.

20 % des jeunes ayant obtenu leur baccalauréat. Les jeunes ayant des parents au chômage ont cinq fois plus de risques d'être dans ce cas que ceux ayant des parents cadres.

QUE PROPOSE LE PROGRAMME ?

Un accompagnement intensif de 15 à 20h par semaine au minimum, avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, jusqu'à 12 mois.

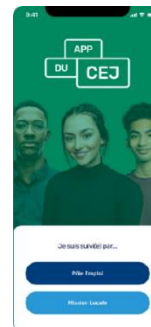
Plusieurs solutions pendant le parcours :

Des préparations pour entrer en formation,
Une formation qualifiante ou préqualifiante,
Une mission d'utilité sociale (exemple : service civique),
Une alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

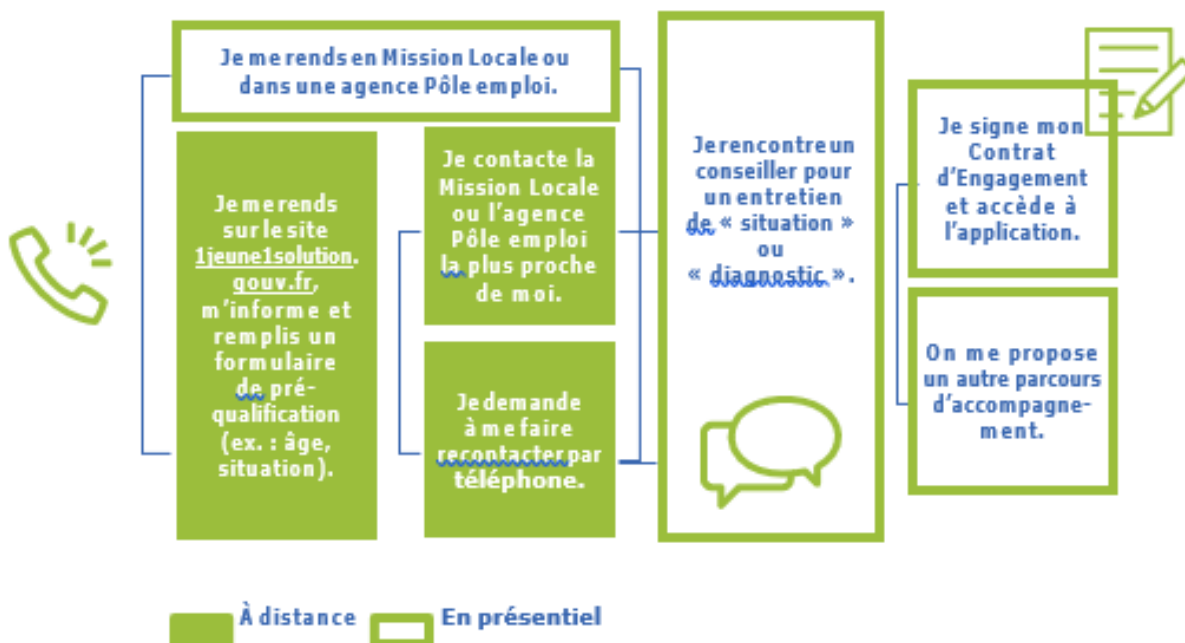
Un référent unique tout au long du parcours (le conseiller de mission locale ou de Pôle emploi) jusqu'à ce que le jeune soit insérer durablement professionnellement.

Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois pour les jeunes sans ressources qui ne peuvent suivre un accompagnement exigeant tout en subvenant à leurs besoins (détaché fiscalement ou rattaché un foyer non imposable).
Contrairement à la garantie jeune précédente, les jeunes rattaché un foyer imposable deux tranches pourront également toucher une allocation de 300 euros par mois.

Une application téléphonique pour mettre le jeune au centre de l'accompagnement et lui faciliter les échanges avec son référent et lui donner accès à des offres d'alternance de stage et d'emploi mais aussi d'aide concernant la mobilité ou l'hébergement, etc.



COMMENT ACCEDER AU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?



Les collectivités et les associations de lutte contre la pauvreté sont des acteurs de proximité pour repérer et me remobiliser les jeunes invisibles. **Vous aussi pouvez les soutenir** car la première étape consiste à les encourager à se tourner vers la Mission locale ou une agence Pôle Emploi. Grâce au site unjeune1solution.gouv.fr, le jeune peut remplir un formulaire de préqualification et demande ensuite d'être contacté par téléphone ou se rend directement à la mission locale ou à l'agence Pôle emploi.

Partagez largement cette information avec les jeunes de votre connaissance qui pourront être accompagnés dans toute leur démarche.

Accueil de la mission locale : en prenant RV au téléphone : 04.74.79.18.18.
<https://www.mission-orientation-bievre.fr/bievre-est/>

Le Grand Lemps :
Centre socioculturel Lucie Aubrac
20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps

Renage :
Centre socioculturel Ambroise Croizat
750 rue de la République
38140 Renage

Agence Pôle Emploi : 12 RUE COMMANDANT JULHIET 38260 La Côte-Saint-André